

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Référence
02_2026

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2025 budget commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
06/02/2026

Date d'affichage

Vote
UNANIMITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 04/03/2026

Et

Publication ou notification du :
04/03/2026

L'an 2026 et le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, RABIN Patrice

Excuses séance ayant donné procuration : MM : GAVAZZI Romain à M. RABIN Patrice, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Affectation du résultat 2025 budget commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2025 et constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 459 250.51 €
- un excédent d'investissement de : 15 237.22 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Au R002 : Excédent de fonctionnement : 459 250.51 €

Au R001 : Excédent d'investissement : 15 237.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Le Maire
François DENEUX